

# Veolia fait le point sur sa présence au Maroc

- Le groupe appelle la tutelle à renégocier le contrat de gestion après le refus de la cession

- Le préjudice de Veolia évalué par CFG à plus de 3 milliards de DH

- Ses dirigeants avancent un déséquilibre économique du contrat

**E**PINGLÉES par le rapport de la Cour des comptes, les sociétés de gestion déléguée sont dans la ligne de mire des conseils des villes. D'ailleurs, certains comme celui de Rabat n'ont pas hésité à manifester leur volonté de racheter le contrat. Le conseil de la ville de la capitale s'est même opposé à l'opération de cession du contrat de gestion par Veolia au groupe Actis. Les dirigeants de Veolia Maroc avancent qu'ils «respectent la volonté des communes dans le choix de la

destinée de ce secteur», comme l'a indiqué Bruno Collard, DG de cette société, lors d'un point de presse organisé jeudi dernier à Rabat. Pour l'instant, le deal Veolia/Actis n'est plus à l'ordre du jour, et la société continue d'assurer les prestations dont elle

est chargée. Surtout qu'aucun acte de rachat de la part de l'autorité déléguée n'a été officiellement notifié, comme l'avance Collard. Celui-ci a fait savoir qu'il a «solicité l'autorité déléguée pour être associé à la démarche, mais n'a pas encore eu de retour». Pour lui, une chose est incontour-

## Retards d'investissement

**C**ONCERNANT les critiques relatives à l'utilisation des fonds destinés aux investissements à d'autres fins comme le financement de la Caisse de retraite, le DG de Veolia Maroc a assuré que «ces budgets sont exploités dans le financement de certains investissements pour le compte de l'autorité déléguée, conformément aux termes du contrat de gestion déléguée». Les dirigeants du groupe rappellent que les investissements d'Amendis et Redal ont atteint 11 milliards de DH depuis le début des contrats. Mais des retards sont constatés au niveau de plusieurs projets. Le management du groupe les impute à des facteurs externes, comme le problème du foncier et les impayés des communes et administrations qui s'élèvent à 500 millions de DH, en plus des pertes liées aux branchements illicites, estimées à 125 millions de DH. □

nable, «le modèle cible devra satisfaire toutes les parties prenantes, avec un souci de gouvernance ne permettant pas l'amalgame entre les services en termes de gestion des fonds». Aujourd'hui, Driss El Ouazani, directeur exécutif de Redal, appelle

l'autorité déléguée à «s'asseoir à la table de négociation pour recadrer certains termes du contrat et mettre fin à cette situation d'attentisme». D'autant plus que les dirigeants de Veolia avancent que ce contrat «ne pourra pas être honoré à cause du déséquilibre économique constaté», a-t-il ajouté.

Veolia se base sur l'évaluation du contrat de gestion réalisée par CFG groupe. Ce rapport d'évaluation montre que «le préjudice subi par le délégataire dépasse 3 milliards de DH». Ce rapport a été remis au Ministère de l'Intérieur et à l'autorité déléguée, la semaine dernière. Néanmoins, les responsables de Veolia sont conscients des difficultés auxquels ils font face pour la renégociation du contrat de Redal à Rabat, contrairement à l'autre filiale, Amendis, à Tanger et Tétouan, où «les choses semblent plutôt évoluer à un bon rythme». Pour eux, «la révision du contrat de Redal est un sujet complexe. Ce projet a commencé en 2007, mais n'a pas encore abouti». Le DG de Veolia Maroc souhaite «dépasser les divergences entre les deux parties dans l'interprétation de certains termes contractuels, et trouver le meilleur scénario possible pour un contrat plus équilibré. Mais il faudra d'abord régler le problème de l'équilibre financier et économique de l'entreprise». □

M.A.M.